

PREDIM

comité de pilotage
31 août 2012

actualités de l'AFIMB

Ressources, territoires, habitats et lo
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Agence française pour l'information
multimodale et la billettique - AFIMB

Présent
pour
l'avenir



Sommaire

- Quelle position sur la réutilisation des données transport ?
- Appel à projets européen sur l'intégration de l'information multimodale et de la billettique:

Quelle position sur la réutilisation des données?

Le contexte français

- Parmi les dix pistes identifiées par l'UTP pour améliorer la mobilité quotidienne des voyageurs:
 - « que, sans attendre les décisions de Bruxelles, l'AFIMB clarifie le statut des données publiques et les conditions de leur réutilisation »
- Dans l'état actuel du droit, les données « transport » ne sont pas réutilisables de droit, car elles relèvent du service public à caractère industriel et commercial.
- Rien ne s'oppose en revanche à ce que les détenteurs de ces données décident de les rendre réutilisables.

Le point de vue des acteurs en France

- Les autorités organisatrices et collectivités locales :
 - Mettent en place des SIM et souhaitent favoriser leur utilisation;
 - Peuvent souhaiter maîtriser les informations sur les transports
 - Certaines prennent des initiatives d'open data

- Concernant les opérateurs de transport :
 - Certains ont pris des initiatives d'open data pour les données urbaines ou régionales : cf Rennes ou Transilien
 - Possibilité de disposer d'un calculateur d'itinéraire porte-à-porte : projet Mytripset de la SNCF, primé dans le cadre du challenge de la Commission européenne en 2011
 - de tels services existent déjà dans plusieurs pays européens
 - la mise en œuvre complète de Mytripset suppose que les données urbaines et régionales soient disponibles

Les orientations européennes pour l'urbain

Un rapport du groupe d'experts mandaté par la commission (« Urban ITS group ») :

- recommande le développement de services d'information :
 - par le secteur privé, si possible;
 - par le secteur public sinon
- encourage le développement de services par la mise à disposition des données publiques
- propose la création par les autorités publiques d'un jeu de données « transport » au niveau territorial :
 - mis à la disposition de tiers soit par « open data » (accès aux données brutes) ou par « open service » (accès via un webservice), selon la politique de la collectivité
 - la réutilisation devra respecter la politique de report modal de l'autorité publique

Les orientations européennes pour le ferroviaire

- Engagement des entreprises ferroviaires de mettre à disposition de tiers un service de calcul d'itinéraire à partir de fin 2012.
- Selon le règlement TAP-TSI :
Mise à disposition obligatoire des données des entreprises ferroviaires à partir de 2014

Urban ITS Group et TAP-TSI

Urban ITS Group	TAP-TSI
données urbaines	entreprises ferroviaires
au choix de l'autorité publique : <ul style="list-style-type: none">■ données réutilisables■ ou mise à disposition d'un service	<ul style="list-style-type: none">■ fin 2012 : engagement de mise à disposition d'un service■ 2014 : données réutilisables

Vers une position commune des acteurs français ?

- Une tendance vers l'ouverture des données :
 - Un calendrier pour les données ferroviaires;
 - Des initiatives pour les données urbaines
- Quelle position des acteurs français pour les données urbaines ?
 - Recommandation de l'Urban ITS group : un jeu de données transport territorial est rendu réutilisable, soit par réutilisation des données brutes, soit par utilisation d'un service
- prendre maintenant une initiative sur ce sujet : rendre réutilisables les données ou le service ?
Ou bien attendre « les décisions de Bruxelles » ?

Éléments de débat concernant le jeu de données multimodales ?

- Quel niveau territorial ?

Agglomération ? Région ?

Définir un niveau territorial pour l'organisation de cette mise à disposition, plutôt que pour l'agrégation effective des données en un seul lieu

- Quelles données ?

transport public

route

nouveaux services de mobilité (vélo, vélo libre-service...)

- Quelles modalités financières ?

redevance ou gratuité ?

- Quelles conditions ?

respect des politiques publiques, report modal, exigences de sécurité

Appel à projet de la DG Move

sur l'intégration de l'information multimodale et de la billettique



Merci de votre attention !

bernard.schwob@developpement-durable.gouv.fr
tél. : +33 (0)1 40 81 12 47

